

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2019

PRESENTS : M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale, M. ROBINET Jean-François, Mme HAUSWALD Fabienne, Mme SALLE Nadine, M. COLIN Francis, Mme DAIGURANDE Christelle, M. JANVIER Valery, Mme PAILLAULT Marie-Hélène, M. ROUMET Vincent,

ABSENTS EXCUSES : M. COLIN Patrice, M. DEFFONTAINES Laurent, M. LAMY Jean-Marie,

ABSENTS : Mme MOULIN Valérie, M. SCHULER Sylvain,

SECRETAIRE : M. ROBINET Jean-François,

Après l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2019 et la désignation du secrétaire de séance, le Maire, M. DEVOLF, avant d'aborder l'ordre du jour, informe le conseil municipal de la démission de M. COLIN Patrice.

Démission de M. COLIN Patrice :

Monsieur le Maire informe que M. COLIN Patrice lui a adressé sa lettre de démission.

M. COLIN Patrice a également transmis sa décision à Monsieur le Préfet. Cette démission sera effective dès l'accord de Monsieur Le Préfet.

Les tâches réalisées par M. COLIN Patrice seront réparties entre M. DEVOLF Jacky, Mme BAVOUZET Pascale et de M. ROBINET Jean-François.

I) DELIBERATIONS :

2019-35 : Annulation du paiement des activités périscolaires par Chèque Emploi Service Universel (CESU) :

Le maire rappelle la délibération du 10 septembre 2008 autorisant le paiement des activités périscolaires par CESU, informe que ce mode de paiement est très peu utilisé et génère beaucoup de frais bancaires à la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal décide de supprimer ce mode de paiement.

2019-36 : Indemnités de Conseil et de Budget :

Le conseil municipal considérant qu'il a été demandé à Monsieur AMAT Jacques de fournir à la commune les prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 4 de l'arrêté précité décide de lui allouer pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 une indemnité de conseil brute de 111,28 € et une indemnité de confection de budget brute de 45,73 € (gestion de 90 jours). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 6225.

2019-37 : Attribution du taux pour l'indemnité au comptable public Mme FAGUET, au titre de sa mission

Le maire expose au conseil municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil allouée aux comptables des Services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des Communes et Etablissements publics.

Aux termes de cet arrêté l'indemnité est calculée chaque année sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Après délibération, le conseil municipal décide d'allouer à Mme FAGUET une indemnité annuelle de conseil au taux maximum prévu la loi soit 100%.

2019-38 : Taux de la taxe d'aménagement communale :

Le conseil décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement communale à 2,5 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2020. Toutefois le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

2019-39 : Décisions modificatives :

Le conseil municipal accepte les différentes décisions modificatives :

Achat velux pour le logement communal 5, place de la Mairie

Achat d'ordinateurs pour l'école primaire

Certificats d'économie d'énergie

III) QUESTIONS DIVERSES :

Rentrée scolaire :

Le maire indique que la rentrée scolaire s'est bien passée.

127 élèves sont inscrits : 41 en maternelle et 86 en primaire

Il évoque les travaux effectués pendant les vacances scolaires : création d'un muret autour du tilleul, pose, réparation des volets roulants au périscolaire, changement du sable au primaire et peinture au sol (terrain de handball et marelle).

Travaux à venir :

Le maire énumère les travaux à venir :

- Rue des Ecoles : les travaux d'assainissement pris en charge par Châteauroux Métropole commenceront fin octobre pour une durée de 3 à 4 mois
- Eclairage public : changement des 31 derniers lampadaires qui se trouvent dans les écarts.
- Mare des Cassons : les travaux de renforcement des berges devraient avoir lieu en octobre 2019 avec un paiement reporté en 2020.

Départ à la retraite de Mme LABERGERE Martine :

Le maire informe que Mme LABERGERE Martine a fait valoir ses droits à la retraite. Son départ est fixé au 31 mars 2020. Des dispositions seront prises à la mi-septembre pour envisager son remplacement.

Réorganisation des postes de travail :

MM. Guillot Patrick et Jannin Thierry sont concernés par une réorganisation de leur poste de travail.

PLUI :

L'enquête publique se déroulera du 16 septembre 2019 au 17 octobre 2019.

Le dossier, papier ou par voie dématérialisée, est consultable en mairie.

Le dépôt des observations pourront se faire sur un registre papier disponible en mairie ou sur lien <https://www.democratie-active-fr/plui-zonages-ass-ctxm/>.

Le commissaire enquêteur sera présent dans la salle du conseil municipal le jeudi 26 septembre de 9h à 12h.

CCAS :

Le repas des Aînés aura lieu le samedi 01 décembre à 12 heures à la salle multi-activités.

Les membres du conseil municipal qui souhaiteraient participer devront prévenir le secrétariat avant le 20 septembre.

Date à retenir :

07 septembre : Fête, au cœur du village, organisée par la troupe « La Ruée ».

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 45

La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement.